

Navire de la Garde côtière canadienne (NGCC) de type 1100 – Renouvellement du système de propulsion

Q21. Peut-on utiliser un autre moyen de protection à la masse au lieu d'une résistance mise à la terre du neutre pour les moteurs de propulsion?

R22. Non. Les moteurs sont conçus avec des valeurs d'isolation fondées sur une résistance mise à la terre du neutre. Le fait de retirer une mise à la terre à haute impédance ajoute un risque que la GCC n'accepte pas.

Q22. Partant du principe que le nouvel équipement de cycloconvertisseur sera installé dans un trou dans le navire, nous avons besoin de meilleurs dessins et de meilleures dimensions que les dessins de disposition générale (72-301-1,2,3) pour effectuer une évaluation adéquate de l'acheminement, des dimensions d'écouille et des éléments faisant obstacle pour installer les composants dans l'espace de la salle des cycloconvertisseurs.

Existe-t-il de meilleurs dessins, ou pourriez-vous nous indiquer où nous pourrions nous procurer des copies?

A22. D'autres dessins du *Ann Harvey* seront ajoutés au dossier de dessins partagé <ftp://ftp1.dfo-mpo.gc.ca/BaggsJ/T1100%20Propulsion%20RFP%20TDP/4.%20Additional%20Drawings/>

Q23. Il est indiqué que l'équipage se trouvera à bord du navire pendant la période de travail et qu'il faut en tenir compte dans la commission, tandis que la Clause 1.5.11.4 indique que l'entrepreneur est responsable de tous les coûts associés à tout l'équipement nécessaire pour effectuer les travaux. Si nous le demandons pendant les travaux, la grue du navire et son opérateur pourraient-ils être mis à la disposition de l'entrepreneur?

R23. Les grues de ravitaillement Hiab 201 et le treuiliste seront mis à votre disposition. La grue principale pour charges lourdes ne sera pas disponible.

Q24. Les dispositions générales du *Ann Harvey* sont-elles représentatives de tous les navires?

R24. Non. Le *Ann Harvey* est représentatif du *Sir Wilfrid Laurier*. Des dispositions générales supplémentaires seront fournies pour le *Sir William Alexander/Edward Cornwallis* et le *George R. Pearkes/Martha L. Black*. Elles seront ajoutées au même endroit que A22 ci-dessus.

Q25. Si on tient compte du fait que des travaux à chaud sont permis, pourrions-nous souder des platines à œil temporaires au besoin et, si nécessaire, retirer les obstructions ou les portes étanches?

R25. Des points d'arrimage temporaires seront permis. Quand des retraits s'avèrent nécessaires, l'entrepreneur est responsable de remettre l'ensemble des structures, des éléments faisant obstacle, etc. dans leur état d'origine. En ce qui concerne les éléments de soutien de la structure, les charges doivent être transférées à des supports temporaires avant le retrait. En ce qui concerne l'équipement de sécurité comme les portes étanches, les caractéristiques opérationnelles de la porte, c.-à-d. les dégagements de surface d'étanchéité, les fonctions d'ouverture et de fermeture, doivent être dans leur état d'origine ou dans un meilleur état une fois l'équipement

F7049-160162	Questions et réponses	Le 1 ^{er} novembre 2016
Navire de la Garde côtière canadienne (NGCC) de type 1100 – Renouvellement du système de propulsion		
réinstallé.		